

SEANCE DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 05 Avril 2016, le Conseil Municipal de la commune de SENIERGUES, légalement convoqué le 29 Mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel THEBAUD, Maire.

Etaient présents : Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Yoann BERGOUNIOUX, Christine BOY, Magali CLAMAGIRAND, Robert ESCAPOULADE, Angélique LAFON, Yvelise PAGANEL
Pascal RICHARD

Etait absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DELBERT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Pour cette délibération, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert ESCAPOULADE, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Michel THEBAUD, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	26 517.87			3 302.94	26 517.87	3 302.94
Opérations exercice	17 131.14	87 863.65	94 228.12	110 329.76	111 359.26	198 193.41
Total	43 649.01	87 863.65	94 228.12	113 632.70	137 877.13	201 496.35
Résultat de clôture		44 214.64		19 404.58		63 619.22
Restes à réaliser	9 596.00				9 596.00	
Total cumulé	9 596.00	44 214.64		19 404.58	9 596.00	63 619.22
Résultat définitif		34 618.64		19 404.58		54 023.22

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR MONSIEUR BIZERN, RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 - VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2016 :

Monsieur le Maire présente le dossier fiscal en vue du vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 158 900 x 6,20 % = 9 852 €

- Foncier bâti :	97 700 x 3,47 %	=	3 390 €
- Foncier non bâti :	6 700 x 69,00 %	=	4 623 €
- CFE :	209 500 x 12,25%	=	25 664 €
TOTAL :			43 529 €

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du budget primitif, section de Fonctionnement et section d'Investissement.

Il en résulte ce qui suit :

- Dépenses de Fonctionnement :	124 806 € 58
- Recettes de Fonctionnement :	124 806 € 58
- Dépenses d'Investissement :	79 767 € 00
- Recettes d'Investissement :	79 767 € 00

Après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article, les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, le budget présenté par Monsieur le Maire

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30 mn.